



# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)



## KORASILON Paste hochviskos

Numéro de la version: GHS 4.0  
Remplace la version de: 28.11.2022 (GHS 3)

Révision: 14.03.2024

### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale

KORASILON Paste hochviskos

Numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Traitement de surface, les aides à l'Assemblée, les agents de démoulage

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Kurt Obermeier GmbH  
Berghäuser Str. 70  
57319 Bad Berleburg  
Allemagne

Téléphone: +49 2751 5240  
Téléfax: +49 2751 5041  
e-mail: info@obermeier.de  
Site web: www.obermeier.de

e-mail (personne compétente)

sdb@obermeier.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nom	Téléphone
24h	+49 (0) 70024112112 (KOR); +1 872 5888271 (KOR)
ORFILA (INRS)	+ 33 (0)1 45 42 59 59

#### 1.4.4 Langue ou langues du service téléphonique

informations multilingues

### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

non requis

#### 2.3 Autres dangers

Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB  $\geq 0,1\%$ .

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .



# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)



## KORASILON Paste hochviskos

Numéro de la version: GHS 4.0  
Remplace la version de: 28.11.2022 (GHS 3)

Révision: 14.03.2024

### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

#### 3.2 Mélanges

##### Description du mélange

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au SGH.

### RUBRIQUE 4 — Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

##### Notes générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. Éloigner la victime de la zone de danger. Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

##### Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité). Fournir de l'air frais.

##### Après contact cutané

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

##### Après contact oculaire

Rincer immédiatement précautionneusement et minutieusement avec une douche oculaire ou avec de l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

##### Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Mousse résistant aux alcools, L'eau pulvérisée, Nébulisation d'eau, Poudre BC, Sable

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Formaldéhyde

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie des gaz toxiques peuvent se former. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil respiratoire autonome. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément.

**KORASILON Paste hochviskos**

Numéro de la version: GHS 4.0  
Remplace la version de: 28.11.2022 (GHS 3)

Révision: 14.03.2024

**RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Mettre les personnes à l'abri. Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu.

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection personnel. Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu. Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Conseils concernant le confinement d'un déversement**

Ramasser mécaniquement, Couverture des égouts

**Conseils concernant le nettoyage d'un déversement**

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

**Méthodes de confinement**

Utilisation des matériaux adsorbants.

**Toute autre information concernant les déversements et les dispersions**

Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu. Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10.

**RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Recommandations**

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lavez les mains après chaque utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

**Gérer les risques associés**

- Risques d'inflammabilité

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

**KORASILON Paste hochviskos**Numéro de la version: GHS 4.0  
Remplace la version de: 28.11.2022 (GHS 3)

Révision: 14.03.2024

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)**

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. Les équipements de protection individuelle doivent être utilisés lorsque les risques ne peuvent pas être évités ou suffisamment limités par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédés d'organisation du travail.

**Contrôles techniques appropriés**

Fenêtres ouvertes, porte, pour permettre une ventilation suffisante. Si cela n'est pas possible, utiliser un ventilateur pour accroître le renouvellement de l'air.

**Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)****Protection des yeux/du visage**

Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

**Protection de la peau****- Protection des mains**

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

**- Type de matière**

IIR: caoutchouc isobutène-isoprène (butyle), NBR: caoutchouc acrylonitrile-butadiène

**- Mesures de protection diverse**

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Protection respiratoire**

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

masque complet/demi-masque/quart de masque (EN 136/140), type: A-P2 (filtres combinés contre les particules et les gaz et vapeurs organiques, code couleur: marron/blanc)

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

**RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	liquide (pâte)
<b>Couleur</b>	blanc
<b>Odeur</b>	légèrement perceptible
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	non déterminé

**KORASILON Paste hochviskos**

 Numéro de la version: GHS 4.0  
 Remplace la version de: 28.11.2022 (GHS 3)

Révision: 14.03.2024

<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	non déterminé
<b>Inflammabilité</b>	cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	non déterminé
<b>Point d'éclair</b>	>300 °C (ISO 2592)
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	non déterminé
<b>Température de décomposition</b>	non pertinent
<b>(valeur de) pH</b>	ne s'applique pas

**Solubilité(s)**

Solubilité dans l'eau	insoluble
-----------------------	-----------

**Coefficient de partage**

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé
---	---------------

Pression de vapeur	non déterminé
--------------------	---------------

**Densité et/ou densité relative**

Densité	ca. 0,97 g/cm <sup>3</sup> à 25 °C
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

Caractéristiques des particules	(liquide)
---------------------------------	-----------

**9.2 Autres informations**

<b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent
<b>Autres caractéristiques de sécurité</b>	il n'y a aucune information additionnelle

**KORASILON Paste hochviskos**Numéro de la version: GHS 4.0  
Remplace la version de: 28.11.2022 (GHS 3)

Révision: 14.03.2024

**RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et "Matières incompatibles".

**10.2 Stabilité chimique**

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues.

**10.4 Conditions à éviter**

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

**10.5 Matières incompatibles**

Combustibles

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Des mesures prises à 150 °C et au delà ont montré qu'il se produit une décomposition oxydante qui libère une faible quantité de formaldéhyde.

**RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

**Procédure de classification**

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

**Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

**Toxicité aiguë**

Les critères de classification ne sont pas remplis pour ces classes de danger.

- Estimation de la toxicité aiguë (ETA)

Oral &gt;5.000 mg/kg

Cutané &gt;2.000 mg/kg

**Corrosion/irritation cutanée**

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

**Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux**

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Les critères de classification ne sont pas remplis pour ces classes de danger.

**Mutagenicité sur cellules germinales**

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

**Cancérogénicité**

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

**Toxicité pour la reproduction**

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

**KORASILON Paste hochviskos**

Numéro de la version: GHS 4.0  
Remplace la version de: 28.11.2022 (GHS 3)

Révision: 14.03.2024

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

**Danger en cas d'aspiration**

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Il n'y a aucune information additionnelle.

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

**RUBRIQUE 12 — Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Sur la base des données existantes et jusqu'à solubilité maximale du produit, aucun effet nécessitant une classification n'est à craindre sur les organismes aquatiques. L'expérience actuelle montre qu'il n'y a aucune perturbation à craindre pour les stations d'épuration.

Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

Par analogie.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucun des composants n'est énuméré  $\geq 0,1\%$ .

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

**12.7 Autres effets néfastes**

Des données ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

**Informations pertinentes pour le traitement des déchets**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

**Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées**

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.



# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)



## KORASILON Paste hochviskos

Numéro de la version: GHS 4.0  
Remplace la version de: 28.11.2022 (GHS 3)

Révision: 14.03.2024

### Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

### Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

- |             |   |   |
|-------------|---|---|
| <b>14.1</b> | <b>Numéro ONU ou numéro d'identification</b>                            | non soumis aux règlements sur le transport  |
| <b>14.2</b> | <b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                     | non pertinent   |
| <b>14.3</b> | <b>Classe(s) de danger pour le transport</b>                            | aucune  |
| <b>14.4</b> | <b>Groupe d'emballage</b>   | pas attribué  |
| <b>14.5</b> | <b>Dangers pour l'environnement</b>                                     | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6</b> | <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>            | Il n'y a aucune information additionnelle.  |
| <b>14.7</b> | <b>Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b> | Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires**

Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires**

Non soumis à l'IMDG.

#### **Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires**

Non soumis à l'OACI-IATA.

## RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

- 15.1** **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)**
- Restrictions selon REACH, Annexe XVII**  
Aucun des composants n'est énuméré  $\geq 0,1\%$
- Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats**  
Aucun des composants n'est énuméré  $\geq 0,1\%$



## KORASILON Paste hochviskos

 Numéro de la version: GHS 4.0  
 Remplace la version de: 28.11.2022 (GHS 3)

Révision: 14.03.2024

### Directive Seveso

2012/18/UE (Seveso III)			
No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut	Notes
	pas attribué		

### Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

aucun des composants n'est énuméré

### Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

aucun des composants n'est énuméré

### Règlement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

aucun des composants n'est énuméré

### Règlement relatif aux précurseurs de drogues

aucun des composants n'est énuméré

### Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)

aucun des composants n'est énuméré

### Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
AU	AIIC	tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste
CA	DSL	tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste
CN	IECSC	tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste
EU	REACH Reg.	tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste
JP	CSCL-ENCS	tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste
JP	ISHA-ENCS	tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste
KR	KECI	tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste
PH	PICCS	tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste
TW	TCSI	tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste
US	TSCA	tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste

#### Légende

AIIC	Australian Inventory of Industrial Chemicals
CSCL-ENCS	List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)
DSL	Liste intérieure des substances (LIS)
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China
ISHA-ENCS	Inventory of Existing and New Chemical Substances (ISHA-ENCS)
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
REACH Reg.	substances enregistrées REACH
TCSI	Taiwan Chemical Substance Inventory
TSCA	Toxic Substance Control Act

**KORASILON Paste hochviskos**

 Numéro de la version: GHS 4.0  
 Remplace la version de: 28.11.2022 (GHS 3)

Révision: 14.03.2024

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

**RUBRIQUE 16 — Autres informations**
**Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)**

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)		
Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Kurt Obermeier GmbH & Co. KG Berghäuser Str. 70 57319 Bad Berleburg Allemagne  Téléphone: +49 2751 5240 Téléfax: +49 2751 5041 e-mail: info@obermeier.de Site web: www.obermeier.de	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Kurt Obermeier GmbH Berghäuser Str. 70 57319 Bad Berleburg Allemagne  Téléphone: +49 2751 5240 Téléfax: +49 2751 5041 e-mail: info@obermeier.de Site web: www.obermeier.de
1.4.4		Langue ou langues du service téléphonique: informations multilingues
2.3		Propriétés perturbant le système endocrinien: Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$ .
11.2		Propriétés perturbant le système endocrinien: Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$ .
12.6	Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun des composants n'est énuméré $\geq 0,1\%$ .	Propriétés perturbant le système endocrinien: Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$ .

**Abréviations et acronymes**

Abr.	Description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
ED	Perturbateur endocrinien
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique

**KORASILON Paste hochviskos**Numéro de la version: GHS 4.0  
Remplace la version de: 28.11.2022 (GHS 3)

Révision: 14.03.2024

Abr.	Description des abréviations utilisées
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

**Principales références bibliographiques et sources de données**

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

**Procédure de classification**

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

**Clause de non-responsabilité**

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

**Code interne**

OBERMEIERIMP 8000003-99